

Composé et imprimé par
SNUipp du Finistère
113 rte de Pont L'Abbé
29000 QUIMPER
☎ 02 98 53 76 77
02 98 53 72 34
Fax: 02 98 55 55 14
<http://29.snuipp.fr>
e-mail : snu29@snuipp.fr
Directeur : Guy Barré
CPPAP 0310S 07227

N° 12

Le 9 avril 2010

Sommaire: p 1: édito; mouvement, agenda p 2 : Comptes rendus de CTPD et CDENp 3: Stages de remise à niveau ; stages
FC p 4: brèves

Brest : Coup de tonnerre ou coup de Jarnac ?

Déposé le
13-04-2010

**SNUipp29
INFOS**
113 route de
Pont L'Abbé
29000
QUIMPER

La mairie de Brest vient d'annoncer la fermeture de 3 écoles maternelles sur la ville de Brest.
Cette annonce arrivant deux semaines après le CTPD et le CDEN, à la veille des vacances de printemps, ne peut que nous interpellier. La mairie de Brest avait largement le temps de réunir les différents partenaires et d'ouvrir des discussions sur l'organisation du tissu scolaire sur l'agglomération. Elle ne l'a pas fait !
Elle préfère passer en force sans aucune concertation, au mépris des enfants, de leurs parents et des enseignants.
Elle tape, tout comme le gouvernement Sarkozy sur les écoles maternelles, sur les petites structures, coupables, oh combien d'être budgétivores !
Que ces élus qui se disent de gauche et favorables à l'école publique agissent de cette manière est tout à fait inconcevable et il ne faut pas que ces braves gens s'étonnent par la suite de l'élargissement du fossé entre la population et les hommes politiques.

Guy Barré

Mouvement

Le serveur sera ouvert jusqu'au 25/04
Nous tiendrons une permanence le mardi 13 avril et le jeudi 15 avril pour vous aider dans vos opérations de mouvement.
Pensez à nous transmettre votre liste de vœux et les éléments de votre barème

Agenda :

25 avril : fermeture du serveur SIAM
10 juin : CAPD mouvement

Compte rendu de CTPD

Là, il s'agit d'un comité technique qui étudie précisément toutes les situations, sachant qu'il est toujours plus facile de défendre une situation avec des éléments chiffrés en main que dans le vide...

Pour ceux qui étaient présents la veille, la même démonstration a eu lieu sur les CLIS, sans « power point » cette fois.

Au CTPD sont présents outre les représentants des personnels (6 FSU, 1FO, 1SGEN, 1SUD, 1 UNSA), des représentants en nombre égal de l'administration (IA, IEN, proviseurs ou principaux de collèges).

Malgré nos efforts (que nous n'avons pas ménagés !) nous n'avons pu obtenir satisfaction sur l'ensemble de situations délicates. Pour autant, nous ne pensons pas que tout est terminé et il est toujours possible de revendiquer des moyens pour un bon fonctionnement de nos écoles publiques. **D'autres rendez-vous sont à venir...**

L'éclaircissement sur le comptage des enfants à l'école maternelle ne nous a pas convaincus : les services de l'IA prennent les effectifs constatés à la rentrée, opèrent une montée automatique et réinscrivent un nombre identique en prévisions à la rentrée n+1.

Inutile de vous dire qu'à ce compte-là nous ne pouvions avoir les mêmes chiffres et nous avons été choqués du mépris affiché par l'IA, parlant de « génération spontanée » depuis la publication du projet de carte scolaire.

Non, les directrices et directeurs ne sont pas des menteurs.

Oui les enfants, même et surtout jeunes !, ont le droit à un accueil et un enseignement de qualité.

En ce qui concerne les regroupements, la décision en revient au maire de la commune. Ce qui dans un premier temps semble nous être favorable – car bon nombre de maires refusent cette nouvelle organisation, mettant de fait en péril l'école maternelle et actant un désengagement de l'Etat- ,ne manque dans un second temps pas de nous interpeller.

Est-ce vraiment normal qu'un Maire –aussi sympathique soit-il-, ait la possibilité de décider de l'organisation interne des écoles ? Car ici, il n'est aucunement question de bâtiments communaux, pas plus que de frais de fonctionnement. N'est-ce pas préfigurer, une fois de plus, de ce qui se passerait s'il y avait des EPEP avec un conseil d'administration mené par un élu ?

N'est-ce pas faire vivre un fonctionnement avant de le valider par un texte législatif ?

On voit bien la tentation de certains maires, de mettre sous coupe réglée le fonctionnement des écoles publiques et de mettre au pas leur(s) directeur(s) récalcitrant(s), pour le plus grand bien des écoles privées de la baronnie locale.

Quant à compter sur les IEN pour être défendus...

A travers ces deux instances, on a bien vu ce qui était en jeu : la fin d'une certaine idée de l'Ecole Publique, soucieuse de prendre son temps pour que chaque enfant ait des chances de réussite, soucieuse de faire en sorte que l'enseignant soit disponible pour chacun au courant de la journée (impossible avec des classes de 30 élèves), soucieuse de créer les conditions d'un véritable travail en équipe basé non pas sur des formulaires et des papiers toujours plus nombreux à remplir, mais sur des liens humains mettant en œuvre une véritable dynamique de projet, soucieuse d'évaluer l'efficacité d'un système pour mieux l'améliorer plutôt que des enfants individuellement.

Autant de valeurs que la FSU porte haut et fort dans toutes les instances où elle est représentée

Compte rendu de CDEN

Le CDEN est l'instance politique où l'on est amené à se prononcer sur les grandes lignes de la carte scolaire, par exemple, sans que l'on rentre dans le détail des ouvertures et fermetures de postes.

Outre les syndicats, l'IA, le Préfet et le Président du Conseil général, y sont représentés les collectivités territoriales (par des maires ou des conseillers généraux), la FCPE, la Ligue de l'Enseignement, les DDEN.

C'est ainsi que nous avons eu une brillante démonstration à base de l'inévitable « power point » du « dispositif surdimensionné » que représentent les CLIS dans le Finistère par rapport aux autres départements bretons.

Vous rendez-vous compte ? 44 CLIS dans l'enseignement public avec 120 places disponibles tous les ans depuis trois années ?... Proprement inadmissible !

Ce n'était pas l'avis des représentants de parents d'élèves et des représentants syndicaux qui voient tout simplement dans le discours un mépris pour le professionnalisme des enseignants accusés de ne « pas intégrer assez ».

Il s'agit toujours et encore d'une politique de régression parée d'arguments pédagogiques le tout dans l'unique but de récupérer des moyens.

Il y a été question aussi du second degré, avec le collège de Plabennec, ouvert avec des moyens constants, des travaux, ici ou là, menés par le Conseil Général, de l'ouverture de la filière bilingue au collège de Plougastel Daoulas.

Enfin une motion dénonçant l'actuel dispositif de formation des enseignants a été votée.

Stages de remise à niveau : Les directeurs ne sont pas corvéables à l'infini

Quelle est la responsabilité des directeurs pendant les vacances ? Sont-ils responsables des stages de rattrapage organisés pour les CM1 et CM2 ?

Lorsqu'un enseignant signale des enfants en difficulté pour qu'ils participent aux stages de soutien organisés pendant les vacances scolaires, quel est le rôle du directeur ?

Il semble que dans certains cas, les IEN répondent que le directeur est responsable de la mise en place et du fonctionnement de ces stages car ils se déroulent dans l'enceinte scolaire dont ils sont responsables habituellement.

Pure fadaise !

Les directeurs doivent laisser à disposition les locaux et les consignes de sécurité propres à l'école et c'est tout. Pour l'organisation pédagogique, c'est le collègue qui a signalé les enfants en difficulté qui assume toute la continuité de l'enseignement...

Pour tout incident survenant pendant le stage (un enfant qui se blesse sur la cour par exemple), c'est l'IEN qui doit être averti, le directeur est en vacances. Que l'administration administre les enseignants volontaires pour encadrer ces stages et laisse les directeurs et les équipes travailler dans la sérénité !

D'ailleurs, on attend toujours le bilan de ces stages qui ne soulèvent pas un enthousiasme délirant chez les collègues. Cet argent serait plus utile pour réouvrir les CLIS ou des postes de RASED.

Suppression des stages longs de Formation continue

Lettre type à adresser à l'IA

Madame l'Inspectrice d'Académie,
s/c de l'inspecteur de l'Education Nationale de la circonscription de

Par votre courrier, vous m'informez que je ne pourrai pas participer au stage de Formation Continue devant se dérouler du 17 mai au 8 juin 2010.

Les propositions alternatives sont insuffisantes, voire inexistantes ou ne correspondent pas à mes besoins. Je ne conçois pas de rester dans mon école, car cela me mettrait dans une position très inconfortable vis à vis du stagiaire, des enfants, des parents et des collègues. Je ne trouve pas non plus très judicieux de travailler seul sur le projet d'école, tant ce dossier doit être étudié en équipe.

J'attends des informations plus précises quant à l'organisation de ces trois semaines :

- Est-ce compté comme un temps de formation continue ? Si oui, comment sera t-il validé ?
- Aurai-je un ordre de mission qui me couvrira dans le cas où je devrai me déplacer ?
- Serai-je prioritaire pour bénéficier d'une vraie formation continue l'année prochaine ?

Dans l'attente de précisions, je me vois donc, pour le moment, dans l'obligation de réserver ma décision quand au fait de libérer ma classe pour l'accueil d'un PE2.

Je vous remercie de l'attention que vous ne manquerez pas de porter à ma réclamation, et vous prie de croire, Madame l'Inspectrice d'Académie, en mes sentiments respectueux.

Copie à SNUipp

Stages de FC refusés

Dans le Finistère comme dans de nombreux autres départements, l'IA a annoncé la suppression des stages longs du 3^{ème} trimestre en raison d'un manque de crédit pour rembourser les stagiaires.

Le SNUipp a réuni à Brest, Quimper et Morlaix les personnels concernés.

En contrepartie de cette absence de stage, les IEN proposent des « bidouillages » au niveau des circonscriptions, ce qui n'a évidemment rien à voir avec la formation demandée par nos collègues.

Les questions posées étaient nombreuses et parmi celle-ci, la possibilité pour eux de garder leur classe, obligeant ainsi l'administration à trouver d'autres supports de stages massés pour les PE2.

Nous avons donc élaboré un courrier que les ex- futurs stagiaires vont adresser à l'IA.

En fonction des réponses apportées, nous serons amenés à organiser d'autres réunions pour peut-être durcir l'action.

Revalorisation en trompe l'œil

Le ministre vient d'annoncer, sans négociations avec les organisations syndicales, des mesures qui ne concernent que les enseignants qui seront au 5ème, 4ème et 3ème échelon au 1er septembre 2010 ainsi que les lauréats des concours 2010. Cette augmentation s'élèvera de 60 euros mensuels à 157 euros mensuels pour les lauréats du concours 2010, en contrepartie d'une réforme de « mastérisation » fortement contestée par l'ensemble de la communauté éducative et qui diffère d'une année l'entrée dans la carrière.

A partir du 6ème échelon les rémunérations seront les mêmes que celles des actuels professeurs des écoles.

Ces mesures sont loin de répondre à une réelle revalorisation de tous les enseignants et ne correspondent pas aux engagements présidentiels.

Le ministre s'est contenté d'évoquer la possibilité à terme de mesures concernant les 6ème et 7ème échelons ou l'accès à la hors classe qui nécessite un « rattrapage » selon lui.

Ces mesures soulèvent déception, colère et indignation : profondément inégalitaires elles laissent trois enseignants sur quatre sans mesure de revalorisation. L'ampleur de ce plan (196 millions d'euros) est à mettre en parallèle avec le coût de la défiscalisation des heures supplémentaires (340 millions d'euros). Le SNUipp rappelle qu'il n'est pas acceptable que ces mesures soient financées par les économies réalisées par les suppressions de postes.

Le SNUipp considère que le dossier des rémunérations n'est pas clos et renouvelle son exigence de mesures qui concernent l'ensemble de la profession.

Temps partiels

Cette année, plus encore que les années précédentes, il sera difficile d'obtenir un temps partiel à 80%.

Les notifications de refus commencent à arriver.

Si c'est votre cas, il vous faut alerter le SNUipp et faire dans un premier temps une demande de recours gracieux (que vous trouverez sur notre site)

L'an passé, un certain nombre de collègues ayant essuyé un premier refus ont vu l'IA revenir sur ses positions.

Le SNUipp sera à vos côtés pour vous aider à faire respecter vos droits.

Le maire de Quimper revanchard ?

La mairie de Quimper, après avoir décidé sans concertation de fermer 3 écoles quimpéroises, a dû faire marche arrière, contrainte par l'action des parents d'élèves et du SNUipp, adopte maintenant une position ambiguë.

Les écoles Jules Ferry, les Pommiers et Petit Parc sont maintenues en l'état pour l'an prochain mais en contrepartie, toutes les écoles quimpéroises seront soumises à la carte scolaire.

Si nous ne sommes pas opposés par principe à cette mesure, nous pouvons craindre qu'une sectorisation uniquement applicable aux écoles publiques ne fasse le jeu des écoles privées non concernées par cette mesure.

Début de carrière

Cette année, pour le Finistère, 41 stagiaires dont 9 bilingues vont être recrutés.

Contrairement aux années précédentes, ils ne passeront pas par la case IUFM. De la rentrée jusqu'à la Toussaint ils seront dans des classes avec des maîtres formateurs ou des maîtres d'accueil temporaire (en observation d'abord, puis chargés d'animer des séquences pédagogiques). Ils seront ensuite assis sur des postes de titulaires de zone et effectueront des remplacements longs, l'objectif pour l'administration étant de leur trouver 3 remplacements au cours de l'année scolaire dans des cycles différents.

Entre chaque « trimestre », ils auraient des périodes de regroupement abusivement appelés par le recteur « formation initiale ». Le SNUipp et la FSU ont vivement réagi contre la réforme de la formation qui n'a comme objectif que de faire des économies au détriment d'une formation initiale de qualité. Avant de lancer une campagne médiatique sur une formation sur la gestion des conflits notre administration ferait bien d'apprendre d'abord à nos jeunes collègues la manière de mener une classe !

Avis à la population !

Il n'est pas trop tard pour renseigner le blog pour le mouvement ! C'est très utile pour tous les collègues qui participent au mouvement.

Pour plus d'infos, pensez à consulter notre site
[http : //29.snuipp.fr](http://29.snuipp.fr)